

Levier reconnaissance

Premier atelier : Revalorisation

Président : Marie-Pierre Luigi

Secrétaire général : Guy Waïss

Objectif : Comment contribuer à attirer et conserver les talents à travers une revalorisation financière durable des professeurs, tenant compte des spécificités de leur activité, et une meilleure reconnaissance de leur statut dans la société ?

Le SNE s'est appuyé sur le niveau de rémunération des enseignants français par rapport à celui des personnels équivalents dans le public et dans le privé, sur la comparaison du niveau de rémunération des enseignants dans l'OCDE, sur l'évolution de la rémunération des enseignants en France et sur l'écart qui existe aujourd'hui entre premier et second degré pour étayer ses propositions.



Les propositions du SNE

Le SNE a posé comme principe premier la nécessité d'une **revalorisation globale de la rémunération des enseignants** et insisté sur **l'amélioration des possibilités de déroulement de carrière**.

Notre syndicat a ensuite détaillé ce que pourrait être **un régime indemnitaire pour le premier degré**.

En extrapolant sur le régime du second degré	En s'appuyant sur les spécificités du premier degré
Le doublé de l'ISAE pour qu'elle corresponde à une pleine indemnité de professeur principal.	Une indemnité de suivi des élèves à besoins particuliers (rédactions de dossiers, réunions de suivi...).
Une indemnité de vie scolaire (accueil et sortie des élèves, services de récréation, suivi des absences).	Une indemnité de sujétion médicale (soins et interventions auprès des élèves, responsabilités induites par les allergies des élèves).
Une indemnité pour exercice dans une classe à effectif lourd ou à niveaux multiples .	Des heures supplémentaires d'engagements spécifiques (portes ouvertes, commémorations, sorties scolaires, classes découverte...).
Un alignement du montant des heures supplémentaires sur celui du second degré.	

Le SNE a martelé la nécessité de tenir compte des spécificités du premier degré et de le revaloriser spécifiquement. Il a aussi plaidé pour l'instauration d'une vraie médecine du travail, pour la création d'une complémentaire santé prise en charge à 50 % par l'État et d'un comité d'entreprise.

Les échanges furent courtois et les propositions concrètes peu nombreuses. Celles du SNE ont été largement retenues dans les conclusions. Nous espérons les retrouver dans la loi pluriannuelle.

Philippe Ratinet
Secrétaire général